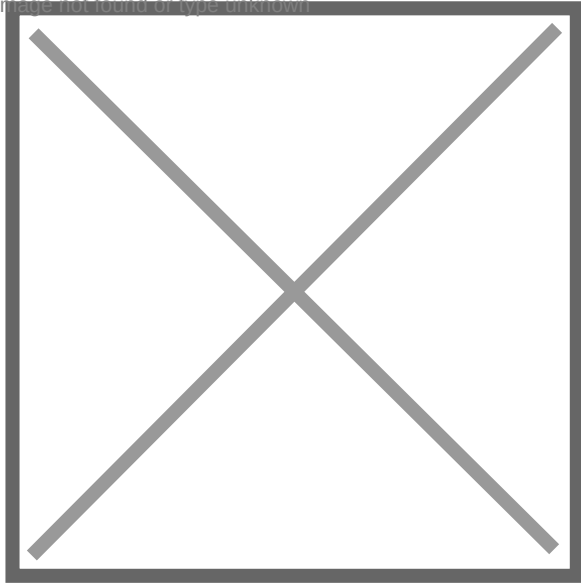


Image not found or type unknown



Passage de voiture dans cour de copro

Par **fleexfit**, le **09/09/2009** à **21:19**

Bonjour,rnrnrn J ai acheté un appartement dans uns copropriété avec une cour commune mitoyen avec un terrain a bâtir de 200m² ,ce terrain a batir jouit d une servitude de passage voiture et piéton dans notre cour commune.rnrn Le terrain vient d être vendu recement et la construction d un éventuelle maison sur celui ci va rendre très difficile voir impossible le stationnement de mon véhicule sur ma place de parking rnrn Je me demande donc si il y une loi qui régit la circulation ou ce genre de problème dans une cour ou si une personne connait la réponse a ce problème rnrnMerci d avance cordialement